



Genève, le 5 novembre 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du département de la cohésion sociale et des Colis du Cœur

Aide alimentaire: deux nouveaux sites viennent renforcer le dispositif actuel

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, le canton et les Colis du Cœur rappellent que les distributions alimentaires se poursuivent sur deux sites existants. Deux nouveaux lieux de distribution accueilleront les bénéficiaires à compter du 7 novembre puis dès la semaine prochaine. Le département de la cohésion sociale travaille par ailleurs sur des mesures de soutien visant à éviter que les contraintes sanitaires imposées n'impactent durablement la situation sociale des personnes les plus vulnérables. Les premières d'entre elles seront proposées la semaine prochaine au Conseil d'Etat.

Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 1er novembre dernier, qui stipule que "les distributions gratuites de biens de nécessité à la population dans le cadre d'une action sociale" peuvent avoir lieu, les distributions alimentaires organisées par les Colis du Cœur se poursuivent sur les deux sites du Palladium et des locaux des Colis du Cœur, à Carouge. Ces lieux accueillent les bénéficiaires dans le cadre d'une troisième phase de distributions de biens de première nécessité, lancée fin septembre.

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, un nouveau lieu de distribution vient dès ce samedi compléter le dispositif. L'entreprise Caran d'Ache a effectivement mis à disposition du département de la cohésion sociale et des Colis du Cœur son site sis à Thônex. De plus, un quatrième lieu situé à la salle des fêtes de l'Eglise Saint Pie X, à Châtelaine, ouvrira dès le 12 novembre. Répartie désormais sur quatre sites, l'aide alimentaire doit permettre d'accueillir un plus grand nombre de bénéficiaires en fonction des besoins.

A fin octobre, 5618 personnes, dont 2240 enfants, faisaient appel aux distributions d'aide alimentaire. Les Colis du Cœur n'ont pas observé, à ce stade, de hausse d'affluence cette semaine, malgré le fait que les associations font part d'un risque d'augmentation dans les prochaines semaines du fait de possibles pertes d'emploi dans le secteur de la restauration notamment. Il est ainsi à prévoir que ce chiffre de 5618 personnes augmentera en conséquence des mesures décidées le 1er novembre par le Conseil d'Etat dans le contexte sanitaire actuel.

Le département de la cohésion sociale tient à témoigner sa reconnaissance à l'ensemble des partenaires qui rendent possibles ces distributions, à commencer par les Colis du Cœur et ses 200 bénévoles, la Fondation Partage - Banque alimentaire genevoise qui assure la totalité de l'approvisionnement des sites en denrées alimentaires et en produits d'hygiène de première nécessité -, mais aussi l'Hospice général, la Ville de Genève, l'Eglise catholique romaine de Genève et Caran d'Ache. En cas de péjoration de la situation sanitaire et sociale, il adaptera

les moyens nécessaires afin de garantir la poursuite de ces distributions essentielles. Par ailleurs, le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz saisira la semaine prochaine le Conseil d'Etat d'autres propositions visant à déployer des mesures devant permettre d'éviter que les contraintes sanitaires imposées depuis le 2 novembre ne précarisent durablement celles et ceux qui sont les plus vulnérables et subissent de plein fouet les effets de la crise.

Pour mémoire, les bénéficiaires de cette aide alimentaire doivent être référés par l'un des 34 services agréés par les Colis du Cœur.

Pour toute information complémentaire:

- *DCS: M. Henri Della Casa, secrétaire général adjoint chargé de communication, DCS, T. 022 546 54 32*
- *Colis du cœur: M. Frédéric Monnerat, chargé de communication, T. 076 264 14 46*